

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## Formation professionnelle : au CSE du 18 septembre, deux projets de décrets annonciateurs d'un grand désordre

La ministre de l'Education Nationale a présenté au CSE du 18 septembre deux projets de décrets relatifs à la formation professionnelle des sortants sans qualification professionnelle du système éducatif et à la durée complémentaire de formation qualifiante.

### Un dispositif dérogatoire à la réglementation

Au nom de la lutte contre le décrochage scolaire, conséquence des milliers de suppressions de postes dans les établissements et des réformes successives, la ministre invente un dispositif dans lequel les jeunes pourraient être inscrits et finir leur formation à n'importe quel moment de l'année, dans un parcours en fonction de leur scolarité antérieure, de leur niveau d'étude et sans référence à l'appartenance à une classe. Ce sont les parcours individualisés prévus par la loi de Refondation, Au mieux ce dispositif va générer une grande confusion, mais plus vraisemblablement il va provoquer le chaos dans les établissements concernés (lycées professionnels, IUT, lycées technologiques...).

La décision de « *la poursuite de formation* » ne relèverait plus du conseil de classe, ni de l'autorité du chef d'établissement mais d'un simple entretien avec le « service public de l'orientation », lui même émanation du Conseil régional.

Ce dispositif qui concerne potentiellement 600 000 jeunes « *de 16 à 25 ans* » devrait être mis en place sans aucune création supplémentaire de postes dans les lycées professionnels. L'administration s'est ainsi opposée aux amendements qui visaient à prévoir une dotation spécifique pour y opposer « *la limite des places disponibles* »

### Un dispositif d'austérité inscrit dans la Conférence sociale

Loin de conduire à un « droit nouveau », ce dispositif représente une véritable menace pour l'enseignement professionnel public, les conditions de travail des personnels enseignants, chefs d'établissements, CPE, COP ...

Force Ouvrière n'oublie pas que ces projets de décrets interviennent au moment où l'A.F.P.A. est menacée d'asphyxie financière du fait du désengagement de l'Etat. Ce dispositif s'inscrit dans la logique de la Conférence sociale de juillet, que FO a quittée, qui entend faire de l'apprentissage une priorité absolue au détriment de la formation professionnelle publique en lycée professionnel.

### Force Ouvrière a voté contre au CSE

Force Ouvrière, résolument opposée à ce dispositif, a voté contre les deux projets de décrets au CSE. Force Ouvrière constate que la CFDT, l'UNSA ont voté pour. FO constate que la FSU, la CGT, SUD et le SNALC se sont abstenus, ainsi que le MEDEF.

Force Ouvrière met en garde le gouvernement, à persister dans la mise en œuvre de ce dispositif, il prendrait la responsabilité des désordres et d'inévitables situations de conflits et de violence dans les lycées professionnels.

Montreuil le 22 septembre 2014